



Fédération de Paris du Parti socialiste

Le sexe de la ville  
Colloque organisé le 7 mars 2015 par la Mairie de Paris et LesNouvellesNews

« Eclairer la face cachée de l'information, de la politique, de l'économie, du sport, c'est la vocation des Nouvelles NEWS. En posant la question du sexe de la ville le 7 mars à l'Hôtel de ville de Paris, nous voulons faire un état des lieux : les politiques publiques se soucient-elles d'égalité entre hommes et femmes ?

Lorsque la ville de Vienne en Autriche a voulu revoir sa politique de transports de façon égalitaire, elle a fait remplir un questionnaire à ses administrés.

En quelques minutes les hommes avaient répondu. Les femmes écrivaient toujours une demi-heure après. Pour eux, en majorité, les transports quotidiens se limitaient à l'aller-retour au travail. Pour elles : accompagner un enfant à l'école puis un autre à la crèche, aller au travail. A midi faire des courses pour une tante handicapée, retourner au travail, puis le soir accompagner les enfants, faire des courses...

Ces réponses mettaient en évidence, outre l'inégale répartition des rôles sociaux de sexe, le fait que, la table du pouvoir étant occupée par des hommes, la politique de la ville était pensée pour eux.

A qui profitent les décisions prises en conseil municipal ? Pourquoi la plupart des grandes installations sportives bénéficient-elles en priorité aux garçons et aux hommes ? Les transports sont-ils aménagés pour les hommes et pour les femmes ? Quid de la sécurité ? Que révèlent le « gender budgeting » et le « gender mainstreaming » ?

Depuis plus de cinq ans, notre journal en ligne *Les Nouvelles NEWS* traite l'information à travers le prisme de l'égalité des sexes. Nos colloques veulent mettre au cœur du débat public des sujets qui ont des conséquences sur l'égalité femmes / hommes. Nous avons évoqué « le sexe des médias » puis « le sexe de l'économie ».

Aujourd'hui, « le sexe de la ville ». Ces questions sont délicates. Il faut prendre acte d'une réalité : certaines activités comme les soins aux enfants ou le ravitaillement des foyers sont entre les mains des femmes, d'autres comme les loisirs sportifs sont plus souvent le fait des hommes. Mais attention à ne pas mettre en place des politiques qui conforteraient ces inégalités. Pas question par exemple de se contenter de consacrer un euro à la danse à chaque fois qu'on met un euro pour le foot. L'enjeu est, au contraire, d'inventer des politiques qui permettent de s'épanouir dans sa ville en fonction de ses goûts, de ses envies de ses engagements professionnels et non en fonction de son sexe... De telles politiques existent. Des chartes et labels européens encouragent les villes à aller plus loin. En quoi consistent-ils ? Comment les démultiplier ? Ce sera l'objet du colloque. »

Le [programme du colloque est ici](#)

**Harcèlement sexiste dans l'espace public et les transports :  
Marisol TOURAINE et Pascale BOISTARD saisissent le Haut Conseil à l'Égalité  
entre les femmes et les hommes**

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, ont saisi le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) au sujet des agressions physiques ou verbales subies par les femmes dans l'espace public et dans les transports en commun.

Les ministres demandent au conseil d'examiner le harcèlement sexiste dont sont victimes les femmes dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun, et de formuler des recommandations pour le faire reculer.

Il est demandé au HCEfh de fournir un avis dès le mois de mars afin d'alimenter les réflexions du groupe de travail sur les violences faites aux femmes dans les transports regroupant le ministère de l'Intérieur, les Secrétariats d'Etat chargés des Droits des femmes et des Transports, la SNCF, la RATP, l'Union des transports publics et ferroviaires et le Groupement des autorités responsables de transports. Ce groupe a été lancé lors du Comité national de sécurité dans les transports en commun du 16 décembre 2014 et doit rendre ses conclusions à la fin du premier semestre 2015.

« Le harcèlement sexiste auquel les femmes doivent faire face dans l'espace public et qui empoisonne leur quotidien est inacceptable » ont rappelé les deux ministres. « L'espace public appartient à toutes et tous. Les femmes doivent pouvoir circuler et occuper librement les lieux publics sans être mises en danger ou menacées de l'être ».

Ci-dessous la lettre de saisine du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Pour suivre l'actualité du Haut-Conseil à l'égalité femmes hommes, [cliquer ici](#).

**Agenda 8 Mars**



A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la Mairie de Paris, les arrondissements, les associations et l'ensemble des acteurs

agissant en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes se mobilisent.

Programme complet à venir.

D'ores et déjà [à noter](#).

## « statut de l'élu-e » actuel et articulation des temps de vie des femmes et hommes élu-e-s (ETUDE HCEfh/EUCLID)



Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) et la Clinique du Droit - EUCLID de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, viennent d'engager une étude sur l'analyse au prisme du genre de l'impact du "statut de l'élu-e" actuel sur l'articulation des temps de vie (professionnelle, personnelle, politique) des femmes et des hommes élu-e-s.

En effet, un nombre croissant de témoignages de femmes élues locales passent à temps partiel afin de pouvoir assumer leur charge d'élue tout en combinant leurs différents temps de vie. Le HCEfh souhaite donc savoir si ces témoignages sont le reflet d'un réel phénomène

sexué de réduction du temps de travail professionnel chez les élu-e-s locaux et nationaux compte tenu des limites actuelles du "statut de l'élu-e". Un tel phénomène soulèverait, tant pour les femmes élues que pour les hommes élus, des enjeux importants en termes de parité, d'égalité professionnelle et de précarité - notamment au moment de la retraite. Pour tester cette hypothèse, le HCEfh souhaite piloter une première étude visant à analyser, sous l'angle du genre, le "statut de l'élu-e", pensé de façon "neutre" et limité aujourd'hui, et comprendre comment il peut conduire à des inégalités ou des discriminations sexistes, plus spécifiquement sur l'articulation des temps de vie.

Pour participer à cette étude réservée aux élu-es : qui sont invités à répondre avant le 15 mars 2015 à un questionnaire en cliquant sur le lien suivant : <http://bit.ly/16LWEb8>. Pour en savoir plus: [cliquer ici](#).

### IVG et Projet de loi Santé : les recommandations de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

Les députées Catherine COUTELLE, Présente de la délégation aux droits des femmes de l'assemblée nationale, et Catherine QUERE ont présenté le 18 février 2015 un rapport d'information relatif au projet de loi sur la santé. Ce rapport présente 21 recommandations qui visent à renforcer ce projet de loi. Ce rapport préconise une méthode générale, une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques aux femmes, et souhaite conforter deux points spécifiques, faciliter l'accès à la contraception et améliorer l'accès à l'avortement.

Ainsi, afin de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mieux prendre en compte les enjeux spécifiques aux femmes**, la Délégation préconise plusieurs mesures dans trois axes :

- Adapter le pilotage des politiques de santé. A cette fin, elle propose d'intégrer des objectifs spécifiques sur les femmes dans la Stratégie nationale de santé et dans les plans régionaux de santé (PRS) ; de développer le recueil et la publication régulière de données sexuées en matière de santé au travail en s'appuyant notamment sur le rapport de gestion de la CNAMTS et sur les rapports annuels des médecins du travail ; ou encore d'améliorer l'accès des femmes aux postes de direction dans les différentes instances sanitaires et publier rapidement l'ordonnance prévue par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes concernant les autorités administratives indépendantes (AAI).
- Améliorer la prévention et l'accès aux soins. Et pour ce faire, elle propose de renforcer la justice sociale en matière de santé par la généralisation du tiers-payant ; de préciser les compétences des sages-femmes en matière de vaccination et de prescription de substituts nicotiniques ;
- Adapter la prise en charge en tenant compte des spécificités des femmes dans les diagnostics et les traitements. Cela passerait par l'adaptation de la prise en charge en tenant compte des spécificités des femmes dans les diagnostics et les traitements ; l'amélioration de la formation des médecins, initiale et continue, et des professionnel-les de santé pour mieux prendre en compte les spécificités des femmes dans les diagnostics et les traitements.

En outre, afin de **conforter les avancées en matière de santé sexuelle et reproductive**, la délégation visent trois séries de mesures :

- Améliorer l'accès à l'avortement sur l'ensemble du territoire : simplifier le parcours des femmes, renforcer l'offre de soins et éclairer les zones d'ombre. Ainsi, la Délégation préconise de supprimer l'obligation du délai de réflexion entre la première et la deuxième consultation pour une IVG et supprimer les dispositions spécifiques issues de la loi de 1975 prévoyant qu'un médecin n'est pas tenu de pratiquer une IVG, compte tenu des dispositions déjà prévues par le code de la santé publique qui donne le droit aux médecins de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles ; de permettre la pratique des IVG instrumentales par anesthésie locale dans les centres de santé mais aussi les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF), les maisons de santé pluridisciplinaires et par les sages-femmes, sous réserve qu'ils répondent au cahier des charges défini par la Haute Autorité de santé concernant les conditions techniques et de sécurité nécessaire.
- Faciliter l'accès à la contraception et développer les actions d'éducation à la sexualité. La Délégation propose d'améliorer la formation initiale et continue des personnels médicaux appelés à prescrire des contraceptifs ; d'harmoniser la couverture géographique des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) ; d'encourager le développement d'initiatives de type «Pass contraception» dans les régions ; de rendre effective l'application de la circulaire de 2003 en inscrivant dans les programmes obligatoires et les horaires d'enseignement l'éducation à la sexualité.

Il reste aux parlementaires, notamment de la Commission des affaires sociales, et au Gouvernement, de se saisir de ces recommandations.

Pour consulter les 21 recommandations de la Délégation : [Les 21 recommandations sur le projet de loi Santé](#).